

## CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 13 novembre 2023, à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Tarifs 2024 salle des fêtes.
- Tarifs 2024 concession cimetière.
- Convention de Gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.
- Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications Impasse Gradion.
- Transfert réseaux eaux pluviales à la CAV : **Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure.**
- Vente de 2 lots de bois.
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle : **Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure.**
- Questions diverses :
  - Travaux voirie,
  - Vitraux église,
  - Contrat bûcheron.

•En Mairie, le 7 novembre 2023

---

### CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Bénédicte MAUSSIRE, Thomas PARICAUD, Aurélien THEVENOT, Nicolas VIROT.

Absents excusés : Vincent TERREAUX, Lionel VALDENAIRE.

Absent non excusé : néant

Michelle COMBET BLANC a été élue secrétaire.

#### ➤ 27/2023 Tarifs 2024 salle des fêtes

Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

CHARIEZ		EXTERIEURS	
Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
70 €	140 €	100 €	250 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **28/2023 Tarifs 2024 concessions cimetièrre**

Nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Concession temporaire d'une durée maximum de 15 ans : **125 € pour 2m<sup>2</sup>**.

Concession trentenaire : **250 € pour 2m<sup>2</sup>**.

Concession cinquantenaire : **400 € pour 2m<sup>2</sup>**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des concessions cimetièrre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **29/2023 Convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la gestion des pelouses sèches des Lavières**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la commune et le conservatoire s'engagent à travailler en partenariat à la préservation du patrimoine naturel du site des Lavières, sa gestion conservatoire et sa valorisation.

La convention s'applique sur les parcelles cadastrales ZC 8, ZC 10 et ZC 35 représentant une superficie totale de 5 hectares 85 ares et 26 centiares.

Comme indiqué par Mr Bernard DESTRIEUX, Responsable de secteur 25/90, et comme prévu dans les statuts du CEN, la commune, si elle le souhaite, peut devenir membre partenaire, la commune signataire n'a pas de cotisation à payer et la qualité de membre de partenaire se termine avec la fin de la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CEN Franche-comté.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **30/2023 Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications Impasse Gradion**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité Impasse de Gradion, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 90 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la reprise des 2 éclairages public existant en façade ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, retient uniquement la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

- **APPROUVE** le programme des travaux de création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur présenté.

- **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus lorsque la participation financière du SIED 70 aura été validée par le Bureau Syndical.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.

- **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

- **SOUHAITE** que ces travaux puissent être engagés en coordination des travaux d'adduction d'eau de la CAV envisagés au premier trimestre 2024.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

### ➤ **Transfert réseaux Eaux Pluviales à la CAV**

**Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure en attente d'informations complémentaires de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).**

**Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.**

### ➤ **31/2023 Vente de deux lots de bois**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente de 2 lots de bois :

- 20 stères à 2€ vendus à François RACLOT, soit 40 euros.
- 75 stères à 2 € vendus à Jacques VINCENT, soit 150 euros.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **Prime pouvoir d'achat exceptionnelle**

**Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure après le 5 décembre 2023 date où le Comité Social Territorial du CDG70 rendra son avis.**

**Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal**

➤ **Questions diverses**

- **Travaux de voirie** : afin de ne pas perdre le reliquat de l'aide départementale pour travaux sur la voirie communale de 2021 d'un montant de 1 156 € pour 4 624 € HT de travaux à justifier, ainsi que l'aide de 2022, subvention de 1 335 € pour 5 340 € HT, des réparations localisées pour un montant HT de 9 964.00 € sont prévues (réfection d'une partie des voies de Velle).

- **Vitraux église** : seront changés par la SARL DEPAN'BAIES pour un montant HT de 1 439.50 € (11 vitraux).

- **Contrat bûcheron avec l'ONF** : l'abattage, le façonnage des grumes feuillus pour les parcelles 10af, 11 af, 13af, 14 af, 15p, 16 af, 27af, 28af, 29af, 30p et 31af sont confiés à Quentin PINOT pour un montant prévisionnel de 2 950.00 € HT.

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT
Bénédicte MAUSSIRE	Thomas PARICAUD	Vincent TERREAUX <b>ABSENT EXCUSE</b>	Aurélien THEVENOT
Lionel VALDENAIRE <b>ABSENT EXCUSE</b>	Nicolas VIROT		